

Il a été reçu un Message de Son Excellence le Gouverneur Général, recommandant l'adoption de certaines Règles et Règlements pour la conduite des procédés du Conseil Spécial.

[Voyez les Règles et Règlements de la Session d'Avril, 1838.]

Sur motion de l'Honorable M. *McGill*, secondé par l'Honorable M. *Neilson*,

RESOLU, Que les Règles et Règlements soumis par Son Excellence, pour la conduite des procédés de ce Conseil, soient adoptés.

Sur motion de l'Honorable M. *McGill*, secondé par l'Honorable M. *Neilson*,

ORDONNE', Qu'une Ordonnance pour suspendre pour un tems limité, partie de certains Actes de la Législature de cette Province y mentionnés, et pour d'autres fins, soit lue une seconde fois demain.

Sur motion de l'Honorable M. *McGill*, secondé par l'Honorable M. *Neilson*,

ORDONNE', Qu'une Ordonnance pour autoriser le Juge Assistant nommé au lieu du Juge Résident du District des *Trois-Rivières*, à siéger et agir dans la Cour du Banc du Roi pour le District de *Saint François* en cette Province, et pour expliquer un certain Acte y mentionné, et pour d'autres fins, soit lue une seconde fois demain.

Le Président a mis sur la Table une Lettre d'excuses de la part de l'Honorable *Amable Dionne*, représentant que par cause de mauvaise santé il ne pouvait, pour le présent, assister au Conseil.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *McGill*, secondé par l'Honorable M. *Neilson*,

Le Conseil s'est ajourné à demain, à deux heures de l'après-midi.

Confirmé,

J. CUTHBERT, P.